

Toutes les informations sur le lien suivant : <https://www1.ac-grenoble.fr/article/vie-associative-haute-savoie-122438>

Pour 2023, nous invitons les associations à être attentives aux éléments suivants :

- Les demandes sont à formuler exclusivement en ligne sur "compte asso": <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>
- les associations sportives ne sont pas éligibles au FDVA 1 « formation des bénévoles », mais sont éligibles au FDVA 2 « financement global de l'activité d'une association ou mise en œuvre de nouveaux projets ou activités »
- Le nombre de projets déposés est limité. Pour le FDVA 1 : maximum 3 actions de formation. Pour le FDVA 2 : maximum 1 projet au titre de l'axe « innovation » et 1 projet au titre de l'axe « financement global ». L'enveloppe budgétaire étant contrainte, l'aide sur les deux axes reste exceptionnelle. Nous recommandons fortement de choisir l'un ou l'autre.

Pour plus d'informations :

Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports : sdjes74@ac-grenoble.fr

Estelle Friconneau : conseillère d'éducation populaire et de jeunesse en charge du FDVA : estelle.friconneau@ac-grenoble.fr (04 50 88 48 47)

